

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

Le 2 avril 2019

Procès-verbal de la **séance extraordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries tenue le **mardi 2 avril 2019, à 17 h**, par conférence téléphonique, sous la présidence de monsieur René Dion à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

DION, René	Président
BÉDARD, Nancy	Commissaire représentant des parents
BRASSARD, Bernard	Commissaire
GIROUX, Claude	Commissaire
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire

ASSELIN, Marie-Claude Directrice générale

Étaient absents :

BERTRAND, Jérôme	Commissaire
CHOUINARD, Martine	Secrétaire générale

Madame Marie-Claude Asselin agit à titre de directrice générale et de secrétaire générale de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur René Dion, déclare la séance ouverte.

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nancy Bédard et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification de la procédure de convocation
3. Vérification du quorum.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Dénonciation d'intérêts.
6. Adjudication d'un contrat de service d'entraînement sur glace pour la concentration hockey-études de l'école secondaire Samuel-De Champlain.
7. Engagement de personnel cadre.
8. Levée de la séance.

CE-18/19-069

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

5. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

Madame Marie-Claude Asselin rappelle aux commissaires qu'ils doivent informer le président lors d'un possible conflit d'intérêts les concernant.

6. ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE D'ENTRAÎNEMENT SUR GLACE POUR LA CONCENTRATION HOCKEY-ÉTUDES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT les obligations légales de la commission scolaire ainsi qu'un souci constant de diminuer les coûts facturés aux parents et considérant la directive ministérielle à cet égard, un appel d'offres public 1920-HOCKEY-051 a été publié sur le système SEAO sous le numéro de référence 1217159;

CONSIDÉRANT la fermeture de l'avis public le 18 mars 2019;

CONSIDÉRANT que seulement 2 entreprises ont déposé une offre de service, soit l'Association de Hockey Beauport et Concentration Hockey Québec;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est l'Association de Hockey Beauport;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, la soumission de l'Association de Hockey Beauport a été jugée NON CONFORME car le prestataire de services ne possède pas les 5 années d'expérience dans le hockey scolaire et sa structure, tel qu'exigé dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la soumission de Concentration Hockey Québec s'élève à 125 000 \$;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction concernée de l'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Brassard et résolu:

- D'adjuger le contrat à Concentration Hockey Québec (NEQ : 1167224790) pour une durée d'une année;
- D'autoriser M^{me} Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

CE-18/19-070

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENGAGEMENT DE PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT un poste de conseiller en gestion du personnel au Service des ressources humaines à combler;

CONSIDÉRANT que ce poste est prévu au plan d'effectifs des cadres pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-France Painchaud et résolu que :

- Madame Axell Rodgers soit engagée à titre de conseillère en gestion du personnel au Service des ressources humaines.

CE-18/19-071

le tout en conformité avec le « Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h21.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA SÉANCE,

René Dion

Marie-Claude Asselin